



PÔLE SUD
P A R I S

1 rue Casimir Périer
77300 Fontainebleau

E-mail : contact@polesudparis.fr

Tél. 33(0) 687 750 999

SIRET : 500 853 536 00018

Site Web : www.polesudparis.fr

jeudi 8 septembre 2011

Monsieur le Président du SMEP
Mairie d'Avon
8, rue Père Maurice
77210 AVON

Monsieur le Président,

Nous vous remercions de nous avoir informés d'une partie de vos travaux pour l'élaboration du '**Schéma de COhérence Territoriale**' (SCOT) de Fontainebleau et sa région, et notamment son '**Projet d'Aménagement et Développement Durable**' (PADD) qui nous a été présenté le six juillet 2011. Comme nous en sommes convenus, nous vous remettons ci-après notre avis¹, et nous vous serions obligés de bien vouloir le remettre aux membres du SMEP pour diffusion à tous les élus municipaux, ainsi qu'à tous les participants de la réunion précitée, conformément à votre engagement.

1. Sur la méthode :

Ce document se veut être un '**Projet de territoire**' (page 4), et c'est bien normal, puisqu'il s'agit d'exprimer une ambition stratégique pour affecter judicieusement des espaces fonciers et éviter les regrets de vos successeurs, responsables territoriaux dans vingt ans, lorsqu'ils feront un bilan de deux décennies passées. Mais alors il lui manque quatre chapitres :

- A. Celui qui rappelle les **grandes orientations stratégiques de la nation France**, et aussi celles de la Région et de son SDRIF (qui ne seront pas fondamentalement changées par la stabilisation juridique en cours) et du Département. Une partie est bien rappelée en page 4 (loi 'Grenelle II') ou 12 et 30, mais l'**ardente obligation de rétablir le potentiel industriel et productif de notre pays avec des 'Investissements d'avenir'** (partagée par les grands courants politiques) mérite d'être rappelée et commentée. Ainsi que la politique des grands équipements de santé servant plusieurs bassins de vie.
- B. Comme dans tout 'Projet de territoire' digne de ce nom, il convient d'exprimer dans un chapitre, après le résumé du diagnostic et avant l'expression de l'ambition : quelle est la **vocation du territoire** des 30 communes du SMEP de Fontainebleau ? Est-ce d'être collecteur d'économie 'présentielle' ? Est-ce d'être pourvoyeur d'économie 'résidentielle' pour des résidents qui vont chercher leurs ressources (celle de leur emploi productif) bien au-delà du territoire, ou vivent de leur retraite (services à la personne, etc.) ? Ou bien d'être en appui à l'économie 'productive' ? *Nous y revenons en 2. B ci-après.*

En tant qu'association agissant sur le territoire homogène - par sa géographie, son histoire, et par son économie - du Grand GÂTINAIS, de Melun à Montargis, et de Sens à Etampes, nous observons que chacun de ses bassins de vie prétend se donner des vocations quasi identiques (éco activités, filières bois et chanvre, techno-pôle agronomique, éco construction, etc.). Et nous savons qu'ils n'auront pas individuellement les moyens de leur ambition qui exige 'recherche appliquée' avec démonstrateurs et formation professionnelle (jusqu'à Bac + 3) associées.

¹ Avis que nos adhérents, de CERAM HYD à KERA GLASS, en passant par OXAND, SOFRASER, ADR, REDEX, CML, SILEC Cable, DAREGAL, etc. partagent.



PÔLE SUD
P A R I S

Activateur de développement économique

Association déclarée le 15/09/2005 et modifiée (n° 1087) au JO du 22/08/2009.

Page 1

Nous considérons que le **Pays de Fontainebleau a pour vocation de servir les bassins de vie du Grand GÂTINAIS dans ces besoins de recherche, innovation et formation professionnelle, permettant de développer des activités à forte valeur ajoutée de transformation du végétal et du minéral, pour la bio économie ou des équipements urbains.**

C'est d'ailleurs le renforcement de cette vocation **que le SDRIF a prévu d'accompagner**, dans sa version approuvée du 25 septembre 2008 (pages 63 à 65). Le Pays de Fontainebleau se doit d'être le relais ou le transmetteur de ces domaines (recherche appliquée, innovation et formation professionnelle) entre le Grand PARIS et le Grand GÂTINAIS, avec des **atouts exceptionnels : universellement connu de grands acteurs économiques mondiaux** (par les 30 000 Alumni formés depuis un demi-siècle à l'INSEAD et originaires de 160 pays), doté d'une **attractivité résidentielle raffinée** (avec sa biosphère internationalement reconnue) **propice à l'accueil d'acteurs professionnels à haut potentiel pour l'amont de l'économie productive**, celle-ci se déployant en aval vers Melun (aéronautique...), Nemours (chimie...), Milly-la-Forêt (plantes naturelles...) et les autres bassins de vie jusqu'à Montereau-Fault-Yonne, Sens, Montargis et Etampes.

- C. Un chapitre qui vérifie la **complémentarité solidaire et la cohérence avec les 'Projets de territoire' des bassins de vie voisins** devrait naturellement suivre. Certes, cet exercice est difficile si l'expression de ces projets n'existe pas encore. Mais néanmoins, puisque leurs responsables sont invités à s'exprimer dans l'élaboration du SCOT, leur avis pourrait être explicité en annexe (au même titre que Monsieur le Préfet exprimera son avis sur le respect des orientations stratégiques de la nation France dans sa 'note d'enjeux') et donc une synthèse de cette vérification peut être amorcée.²
- D. Enfin un **chapitre final « Gouvernance » reste à établir** pour préciser les responsables et les modalités de mise en oeuvre, avec des points d'étapes. *Nous y revenons en 4° ci-après.*

2. Sur la présentation :

- A. Le diagnostic (pages 5 et 6, mais aussi 11, 14, 16, 18, 34...) mériterait d'être condensé sur une page synthétique et matricielle classique : **forces et faiblesses, opportunités et menaces**. Les faiblesses et menaces étant notamment exprimées au regard des orientations stratégiques précitées.
- B. Afin de bien guider et orienter les choix induits par ce PADD, un brin de pédagogie paraît indispensable pour **hiérarchiser des priorités**, en expliquant et distinguant clairement (ce qui apparaît insuffisamment en pages 11, 12, 13) :
- L'économie **'résidentielle'** des bassins de vie (emplois d'activités pour la petite enfance, l'acquisition de connaissances, le logement et l'alimentation, le commerce³, la santé, le sport, les loisirs et la culture, des services à la personne...)
 - L'économie **'présentielle'** générée par le tourisme et des événements (sportifs, culturels ou d'affaires...) de dimension extra territoriale: consommation locale de ressources issues de territoires proches ou éloignés.

² C'est dans ce chapitre que le besoin d'établissements d'enseignement supérieur Bac + 3 apparaîtra pour des bacheliers de Sens, Montargis, Montereau-Fault-Yonne ou Nemours, sur l'axe ferroviaire vers Paris où les meilleurs poursuivront leurs études.

³ Rappelons que le commerce n'est que diffuseur de richesses et non producteur de celles-ci : ses emplois ont moins de valeur stratégique territoriale.

- L'**économie 'productive'** : celle d'activités agronomiques ou industrielles dont les produits sont internationalement commercialisés, avec des services qui les soutiennent directement (depuis la recherche amont pour l'innovation technologique, en passant par la formation professionnelle et du management des entreprises, etc.).⁴

3. Au-delà, nos principales observations de fond portent sur :

- A. L'insuffisante différenciation de besoins fonciers constructibles pour des activités de recherche et enseignement supérieur, d'ingénierie et services directs aux activités productives du territoire du SMEP et des bassins de vie proches : pages 11, 12, 13.
- B. L'absence de présentation des espaces potentiellement disponibles à Fontainebleau (ex terrains militaires notamment) et Avon (abords de la gare ferroviaire) pour des activités du type précédent.
- C. L'absence de caractérisation du tourisme prioritairement souhaité :
 - Culturel (autour de sites historiques et artistiques) afin d'accroître l'attractivité du territoire pour des professionnels à haut potentiel de l'économie productive ?
 - Sportif (cheval, varappe en forêt, aviron sur la Seine, randonnée et observations de biodiversité dans la nature...) pour conforter une notoriété internationale favorable à des évènements ?
 - Thérapeutique pour une clientèle cherchant le repos dans le silence de sites naturels remarquables non loin du Grand PARIS ?
 - D'affaires sur un marché très concurrentiel en région parisienne ?
- D. L'absence de présentation du schéma régional des équipements de santé servant plusieurs bassins de vie, et induisant des services associés.
- E. L'absence de bilan comparatif, dans un contexte foncier restreint et contraint à Fontainebleau, entre le choix d'espaces pouvant être consacrés au sport (pages 16 et 17), à l'habitat (p. 25 à 28) et/ou aux activités ci-avant 3-A, 3-C et 3-D.⁵
- F. L'insuffisante analyse du potentiel productif agricole (page 18) en continuité d'un territoire de cultures à but thérapeutique ou gastronomique pour des marchés mondiaux (Milly-la-Forêt) et proche du marché national de RUNGIS (international par ses approvisionnements); ceci dans une évolution vers des « circuits courts » pour l'alimentation des résidents.
- G. Et donc en conséquence, il manque la justification d'arbitrages entre le 'souhaitable' et le 'possible'.

⁴ *Les économistes expliquent qu'un emploi productif est à la source de trois à six emplois de l'économie résidentielle. Pour bien équilibrer les opinions sur le PADD entre ceux - nombreux - qui souhaitent un changement très modéré et ceux Elus, qui ont la lourde responsabilité de préparer l'avenir, nous souhaiterions l'exercice de simulation suivant, dans une nation qui confirme son choix de retraites par répartition : que donnerait la territorialisation de ce principe sur l'aire du SMEP de Fontainebleau ? Quelle création de richesse économique productive par les actifs de 20 - 60 ans répartir entre tous ses résidents ? Quelques lignes sur cette réalité méconnue apporteraient une tonalité bien utile pour une ambition plus pertinente du projet !*

⁵ *Dit autrement : une alternative au 'Centre National des Sports de la Défense' et son éventuel complément sportif privé, par l'accueil d'écoles d'ingénieurs et unités d'enseignement supérieur pour en faire un campus universitaire utilisant tout ou partie du site des Héronnières et des équipements sportifs, et en visant une attractivité un peu comparable à celle d'Oxford (Angleterre), a t'elle été étudiée de manière approfondie ?*

4. Quelle gouvernance, pour les choix d'abord, la mise en oeuvre ensuite ?

Force est de constater que les conditions ne sont pas réunies pour un choix optimal et pertinent de positionnement, puis de priorités d'affectation des espaces fonciers constructibles, comme le révèlent nos observations 1-A, 1-B, 3-B, D, et E ci-avant .

L'impression dominante dans ce PADD est que la ville de Fontainebleau ne s'y exprime pas : soit parce qu'elle n'affiche pas ses éventuels projets⁶, soit parce qu'elle ne coopère pas avec les bassins de vie voisins. Il serait dommage que les terrains potentiellement disponibles soient affectés par simple opportunisme à des usages ou activités qui ne serviraient pas le Grand GÂTINAIS dans des domaines précités.⁷

Et donc on peut se demander si un processus incrémental, orchestré par les services de l'Etat et corrigeant des faiblesses des lois de décentralisation de 1982, ne devrait pas être engagé en quatre temps :

- 1) Chaque bassin de vie esquisserait et présenterait son 'projet de territoire' avec quelques quantificateurs.⁸
- 2) Ces divers projets seraient exposés et analysés, en vue de faire émerger des complémentarités intelligentes, des arbitrages, et de nécessaires solidarités.
- 3) Tous ensemble (et donc plus forts) engageraient des négociations pour des financements avec les Régions Ile de France, Bourgogne et Centre, ainsi qu'avec l'Etat (dont la MRAI pour la ville de Fontainebleau) et l'Europe, et deviendraient capables de répondre à des appels à projets du 'Commissariat Général à l'Investissement' (CGI)⁹ ou de l'Union européenne.
- 4) Et enfin chaque bassin de vie ajusterait en conséquence son projet, son SCOT, et sa programmation solidaire de 'co-investissements' dans de vrais agendas.

Quelle structure de coopération permettrait d'amorcer un tel processus : agence d'urbanisme, ou simple association 'loi 1901' devenant ultérieurement agence économique ? **Dans le contexte d'une actualité de regroupements obligatoires de communes, ces questions ont un sens concret et urgent : la priorité est de montrer le bénéfice collectif d'une coopération des bassins de vie du Grand GÂTINAIS, en vue de faire émerger une réelle volonté de coopération de leurs Elus.**¹⁰

Et donc une pause dans les chantiers des SCOT en Sud Seine-et-Marne (dont celui de Fontainebleau) apparaît nécessaire pour s'engager très vite dans le processus esquissé ci-avant, comme d'autres territoires en France ont eu la sagesse de le faire.

Soyez assuré, Monsieur le Président, de nos meilleurs sentiments :
Pour le Bureau : Denis Oulés (président).



⁶ Seul celui d'un nouvel hôpital est évoqué en pages 17 et 30.

⁷ Rappelons que ces terrains servaient autrefois l'intérêt général de la France (Ecole d'Artillerie et autres unités militaires) ou de l'Europe (OTAN puis INSEAD créé en 1960).

⁸ La CCPF (Fontainebleau et Avon) s'engage à son tour dans un 'projet de territoire'.

⁹ Les plats des « Investissements d'avenir » ne passent pas plus deux fois !

¹⁰ Par exemple avec un dispositif d'incubation de jeunes entreprises technologiquement innovantes et à fort potentiel, issus des nouvelles 'Sociétés d'Accélération de Transferts de Technologie' (SATT), et valorisant des résultats de recherche académique : voir nos suggestions dans ce domaine. Et aussi notre vision de 'Pôle Universitaire de Proximité'.